

Zeitschrift: Technische Mitteilungen / Schweizerische Telegraphen- und Telephonverwaltung = Bulletin technique / Administration des télégraphes et des téléphones suisses = Bollettino tecnico / Amministrazione dei telegrafi e dei telefoni svizzeri

Herausgeber: Schweizerische Telegraphen- und Telephonverwaltung

Band: 9 (1931)

Heft: 3

Artikel: Assemblée plénière du C. C. I. T. à Berne du 11 au 18 mai 1931

Autor: Muri, M.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-873637>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Technische Mitteilungen

Herausgegeben von der schweiz. Telegraphen- und Telephon-Verwaltung

Bulletin Technique

Publié par l'Administration des
Télégraphes et des Téléphones suisses



Bollettino Tecnico

Pubblicato dall' Amministrazione
dei Telegrafi e dei Telefoni svizzeri

Inhalt – Sommaire – Sommario: Assemblée Plénière du C. C. I. T. à Berne du 11 au 18 mai 1931. — Von der Tätigkeit des internationalen beratenden Ausschusses für Telegraphie. Aperçu sur l'activité du Comité consultatif international des communications télégraphiques. — Telegraphenverbindungen für die Flugsicherung. Les communications télégraphiques destinées à assurer la sécurité du service aérien. — Die Radiotelegraphie in der schweizerischen Armee. La radiotelegraphie dans l'armée suisse. — Telegrammdienst bei Hochwasser an der Thur. — Die Automatisierung des Ortsnetzes Biel. L'automatisation du réseau local de Bienne. — Quelques considérations sur le réseau téléphonique suisse interurbain. — Zugstelephonie bei den Kanadischen Staatsbahnen. — Entwicklung und Betrieb der automatischen Landzentralen, Typ. Hasler A.-G. — Verschiedenes. Divers: Drahtlose Uebertragung mit einer Wellenlänge von 18 cm. — Communication radioélectrique sur l'onde de 18 cm. — Le nouveau câble téléphonique Berne-Lausanne. — Augmentation des conversations téléphoniques. — Les conversations par abonnement. — Conversations téléphoniques de bureau à bureau. — Nuove comunicazioni telefoniche italo—svizzere. — Caractéristiques des circuits téléphoniques Paris—Madrid. — Telephonverkehr Schweiz—Siam. — Das vermisste Telegramm. — Le téléphone à la portée de tous. — Der erste atlantische Teleph. — Zwo. — Fachliteratur. Littérature professionnelle. — Totentafel. Nécrologie. — Personalnachrichten. Personnel. Personale. — Aus dem schweizerischen Patentwesen. Brevets d'invention suisses.

Assemblée Plénière du C. C. I. T. à Berne du 11 au 18 mai 1931.

Discours d'ouverture prononcé par M. Muri, Chef de la Division Technique de la Direction générale des Télégraphes suisses.

Messieurs les Délégués, soyez les bienvenus
sur le sol helvétique.

Messieurs,

Après les Assemblées Plénierées tenues en 1926 et 1929 dans la capitale allemande, c'est la Suisse qui, à son tour, a l'honneur de vous recevoir pour la troisième Réunion du C. C. I. T. De tout cœur, elle vous souhaite la bienvenue.

Nous saluons tout d'abord MM. les Délégués des Administrations étrangères.

Nous saluons ensuite MM. les Représentants des Compagnies exploitantes et de l'Industrie privée qui ont été invités à se joindre à la Délégation de leur pays.

Nous saluons enfin MM. les Représentants du Bureau International de l'Union Télégraphique Universelle, surtout son distingué Directeur, Monsieur le docteur Räber.

Nous ne trouvons pas dans le cercle relativement restreint du C. C. I. T. la solennité ou l'apparat des grands congrès internationaux; nous sommes ici entre professionnels; nous examinons tous les problèmes du point de vue objectif, sans préoccupation diplomatique ni politique. Nous cherchons en commun la solution des difficultés que nous rencontrons dans l'exécution de notre tâche journalière. Le fait que nous pouvons, déjà maintenant, apprécier les résultats d'une collaboration efficace est certainement une preuve de bonne entente.

Si la Suisse, pays relativement petit, ne peut vous offrir les agréments des grands pays qui l'entourent, elle fera cependant son possible pour vous rendre agréables les loisirs que vous laisseront vos travaux.

Malgré ce qu'il peut y avoir de dissemblable entre les peuples, ils ont dû, depuis fort longtemps déjà, en raison de leurs intérêts particuliers ou communs, entre-

tenir des relations mutuelles, soit pour échanger les produits différents de leur sol ou de leur travail, soit pour tout autre but, étendant ainsi leur sphère d'activité notamment dans le domaine commercial. Ce sont en tout premier lieu ces rapports commerciaux qui ont fait naître le besoin de disposer de bons et rapides moyens de communication à grande distance. La vie économique a pris un tel essor ces dernières années, que l'échange des nouvelles par la voie électrique, c'est-à-dire par le télégraphe et le téléphone, a passé au premier plan. Ce fait est la conséquence non seulement de l'impérieuse nécessité de l'extension commerciale et industrielle, mais, au même titre, des grands progrès techniques réalisés dans la transmission, facteurs qui, tous les deux, ont contribué au développement réjouissant que nous avons pu constater. L'importance de ce développement est telle que l'on peut dire, à juste raison, que nos moyens de communication électriques rapprochent les pays et les peuples les plus éloignés et que ces moyens constituent, aujourd'hui, l'artère principale de la vie économique. Malgré cette constatation réjouissante en soi, le trafic télégraphique n'a cependant pas progressé ces dernières années; il a, bien au contraire, fortement diminué, car le téléphone, son frère cadet, s'est révélé concurrent impitoyable. Presque dans tous les pays du Continent, le rapport entre les dépenses et les recettes du télégraphe est défavorable, et cette situation déjà précaire empirera encore, si l'on ne parvient pas, par des mesures d'économie d'ordre technique ou administratif, à réduire les dépenses du télégraphe, tout au moins dans une certaine proportion. Mais, de toute façon, gardons notre optimisme, car on ne pourra jamais se passer complètement de la télégraphie. Déjà l'aurore de temps meilleurs apparaît et le moment n'est certainement pas très loin où, au lieu de traiter le télégraphe et le téléphone en concurrents, ou en frères ennemis, on reconnaîtra

que leurs efforts combinés seront de plus en plus utiles, voire indispensables. Ce résultat sera obtenu grâce au développement de la technique, grâce à l'utilisation en commun des voies de communication et au rapprochement des services d'exploitation. Malgré la dépression actuelle, nous pouvons et nous devons envisager l'avenir avec confiance et faire crédit au développement ultérieur. Dans nos délibérations, n'attachons pas une trop grande importance à ce qui existe, l'unité dans ce domaine n'étant plus guère possible;

cherchons par contre à nous entendre sur le terrain des réalisations futures et faisons les efforts et, au besoin, les concessions nécessaires pour que la télégraphie de l'avenir soit établie sur des bases universelles, pour le plus grand bien des administrations et du public.

Messieurs les Délégués, nous formons les vœux les meilleurs pour que nos délibérations soient fructueuses et empreintes de l'esprit de concorde et d'amitié qui est de tradition dans le monde de la télégraphie.

Von der Tätigkeit des internationalen beratenden Ausschusses für Telegraphie.

I. Allgemeines.

An der Telegraphenkonferenz von Paris 1925 hatte Deutschland den Antrag eingereicht, im Reglement für den internationalen Dienst Bestimmungen aufzunehmen, die es ermöglichen sollten, einen internationalen beratenden Ausschuss für Telegraphie zu schaffen. Diesen Antrag begründete die deutsche Delegation in der Sitzung der Kommission für das Reglement u. a. wie folgt:

Wer mit dem Telegraphenbetrieb eng verwachsen oder an den wissenschaftlichen und technischen Untersuchungen beteiligt ist, die für diesen Dienst gemacht werden müssen, wird erfahren haben, dass schon in den Beziehungen zwischen zwei Ländern viele technische Einzelheiten der gegenseitigen Verständigung bedürfen und dass eine Reihe grundlegender Fragen nur mit Zustimmung aller daran beteiligten Länder gelöst werden kann. Die Ergebnisse der zu diesem Zwecke durchzuführenden Untersuchungen sollten allen Mitgliedern der Telegraphenunion zu Nutzen kommen. Nach Aufzählung der dem internationalen beratenden Ausschuss für Telegraphie zufallenden Aufgaben sprach die deutsche Delegation die Ueberzeugung aus, dass das neue Organ zwischenstaatlicher Zusammenarbeit berufen sein werde, der Entwicklung der Telegraphie neue Wege zu weisen.

Der deutsche Antrag wurde in der Kommission einstimmig angenommen und später auch von der Vollversammlung gutgeheissen. Die Einberufung der ersten Tagung und die Festsetzung ihres Arbeitsprogrammes wurden der deutschen Verwaltung übertragen.

Diese erste Tagung fand vom 2. bis 11. November 1926 in Berlin statt. Der Reichspostminister Dr. Stingl begrüsste die Delegierten im Namen des Reichspräsidenten und der deutschen Verwaltung. Er hob in seiner Ansprache die Bedeutung der Telegraphie für die Anknüpfung und Erhaltung der Beziehungen zwischen den entferntesten Ländern hervor und schilderte die Bemühungen aller Staaten, im Landesinnern sowohl als für den Verkehr mit dem Ausland technisch leistungsfähige und zuverlässige Verbindungen herzustellen. Die weitere Entwicklung der Telegraphie nach einheitlichen Grundsätzen zu fördern und die Erfahrungen und Fortschritte auf diesem Gebiet zum Nutzen aller zu ver-

Aperçu sur l'activité du Comité consultatif international des communications télégraphiques.

I. Généralités.

A la conférence télégraphique internationale de Paris en 1925, l'Allemagne proposa d'introduire dans le règlement de service international une disposition prévoyant la création d'un comité consultatif international des communications télégraphiques. Pour justifier sa proposition, la délégation allemande fit valoir entre autres, à la séance de la commission du règlement, les arguments suivants :

Ceux qui se trouvent en contact intime avec l'exploitation télégraphique ou qui participent aux recherches scientifiques et techniques en rapport avec cette exploitation, auront pu constater qu'il existe un grand nombre de questions techniques dont la solution réclame une étude commune de la part de deux pays déjà, qu'il y a des problèmes de cet ordre qui, pour se résoudre, nécessitent l'intervention de tous les pays intéressés et que de tels travaux et de telles études doivent être profitables à tous les membres de l'Union télégraphique. Après avoir énuméré les tâches qui attendent le comité consultatif international des communications télégraphiques, la délégation allemande exprima sa conviction que le nouvel organe de coopération internationale contribuerait au développement de la télégraphie moderne.

La proposition allemande fut acceptée à l'unanimité en séance de commission et plus tard adoptée aussi en séance plénière. L'administration allemande fut chargée de convoquer la première réunion du comité consultatif et de fixer le programme des travaux de cette réunion.

Cette première réunion eut lieu à Berlin du 2 au 11 novembre 1926. M. le Dr. Stingl, ministre des postes du Reich, souhaita la bienvenue aux délégués au nom du président du Reich et de l'administration allemande. Il releva dans son discours que la télégraphie est appelée à établir et à maintenir des relations entre les pays les plus lointains et fit un tableau des efforts accomplis par tous les pays pour établir des communications sûres et techniquement capables de répondre à toutes les exigences du trafic tant intérieur qu'international. Le ministre des postes du Reich désigna comme une des tâches du comité consultatif international de poursuivre le développement futur de la télégraphie en travaillant sur des